



DEPARTEMENT
de la
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 02 juin 2026



REF : 2026 / 051

Nombre effectif et légal
des Membres du Conseil
Municipal : 23

Nombre des Membres en
exercice : 23

Nombre des Membres
présents à la séance : 17

Nombre des votants
(Présents + pouvoirs) : 23

L'an deux mil vingt-six, le 02 du mois de juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 28 mai 2026.

Présents : M. OLLIVIER B. - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - M. MATTERA - Mme ANGOT - M. PIERROT - M. HASSELER - M. NIVELAIS - M. OLLIVIER A. - Mme BAUDOT-HERGAT - Mme ROBERT - Mme FION - Mme CHOMPRET - M. PATRITTI - Mme ROUILLON - M. MULLER - Mme HYVRON.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Absents excusés :

Mme LAMBOGLIA avait donné pouvoir à Mme ANGOT
Mme BRINGAND avait donné pouvoir à Mme JEAN DIT PANNEL
M. ROZE avait donné pouvoir à M. NIVELAIS
M. BOZETTI avait donné pouvoir à M. OLLIVIER B.
Mme HUMBLOT avait donné pouvoir à Mme FION
M. JOURD'HUY avait donné pouvoir à M. OLLIVIER A.

Absents : /

Madame ROBERT et M. OLLIVIER A. ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'ils ont acceptées.

OBJET : DON D'UN DRAPEAU UNC

Madame Sandrine JEAN DIT PANNEL, adjointe au Maire, explique que Monsieur Philippe MAILLAT, Président de l'Union Nationale des Combattants, propose de donner à la Ville un drapeau suite à la prochaine dissolution de l'association.

- UNC Section de JOINVILLE,

Ce don sera effectué le 18 juin 2026, en Mairie de JOINVILLE,

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président de l'Union Nationale des Combattants souhaite que ce bien reste propriété de la Ville, mais qu'il puisse être prêté pour les cérémonies.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- Ⓞ **D'autoriser** Monsieur le Maire à accepter ce don,
- Ⓞ **De l'autoriser** à le conserver et à le prêter selon les besoins pour les cérémonies officielles.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER





Convention d'un don de drapeau appartenant à l'Union Nationale des Combattants

ENTRE :

L'association « l'Union Nationale des Combattants » représentée par M. Philippe MAILLAT,
Délégué Régional

ET

La Ville de JOINVILLE représentée par M. Bertrand OLLIVIER, Maire.

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : L'association l'Union Nationale des Combattants remet le drapeau « UNC JOINVILLE » à la Ville de Joinville en vue de sa prochaine dissolution.

Article 2 : L'association l'Union Nationale des Combattants remet également un dossier de présentation.

Article 3 : Le drapeau sera mis à la disposition de la Classe Défense du Lycée Philippe Lebon de JOINVILLE pour les cérémonies organisées devant le Monument aux Morts de la Commune de JOINVILLE. Si besoin, pour les cérémonies organisées dans l'établissement scolaire.

Fait en deux exemplaires

À JOINVILLE,
Le 04 mai 2026

Le Maire

Le Délégué Régional,



Bertrand OLLIVIER

Philippe MAILLAT

